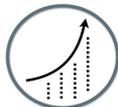


ACCUEILLIR DES ARTISTES OU DES SPECTACLES ETRANGERS

Fondamentaux, actualité sociale et sécurisation des contrats
14 heures - 780 €



à distance



9/10 satisfaction

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur. Comptable d'une structure de spectacle vivant. Directrices/directeurs artistiques. Toute personne chargé/e de la gestion des contrats pour l'accueillir d'artistes étrangers.

PRE-REQUIS

Etre en charge de l'organisation de spectacles, notamment sur le plan contractuel.

OBJECTIFS

- Maîtriser la complexe réglementation en matière d'accueil d'artistes et de spectacles
- Comprendre les enjeux contractuels, fiscaux et sociaux lors que vous concluez des contrats avec des artistes ou producteurs étrangers
- Mettre en oeuvre des procédures internes pour simplifier ces problématiques
- Sécuriser vos pratiques afin d'éviter le risque contentieux, fiscal et social

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 04/01/2022

Autorisation de séjour et de travail

- Dans quel cadre faut-il obtenir une autorisation de séjour et de travail en France
- Les différents titres de séjour et de travail : visa Schengen, visa Passport talent, les dispenses, les autorisations provisoires de travail, carte temporaire

Embauche d'artiste et de technicien étranger

- Les règles du droit français qui doivent s'appliquer aux artistes et techniciens étrangers
- Actualité : les éventuelles nouveautés au regard du contexte de crise actuelle
- Focus artiste étranger indépendant
- Les charges sociales :
 - dans quel pays les payer
 - les règles en matière de territorialité des cotisations sociales
 - détail des cotisations françaises prélevées sur les salaires versés à des étrangers
 - les règles de l'Union Européenne (UE)
 - les règles pour les artistes et techniciens de pays tiers à l'UE

- Les charges fiscales : les spécificités fiscales - la retenue à la source sur les salaires

Conclure un contrat avec un producteur étranger

- Les vérifications à effectuer pour éviter que sa responsabilité soit engagée au regard du droit du travail :
 - les documents à se faire remettre
 - l'obligation de vigilance et de diligence
 - la déclaration de détachement
- La déclaration relative à la licence d'entrepreneur
- Lieu de paiement des cotisations sociales
- Les spécificités fiscales : la territorialité en matière de TVA (qui doit déclarer et payer la TVA, l'auto-liquidation), la retenue à la source.

Tournées à l'étrangers : ne sont pas traitées dans le cadre de cette formation.